

Groupe de travail « Vie étudiante et Vie de campus »

Relevé de conclusions du 17 janvier 2017

Présents : Fatima Zouaoui, Gaëlle Bailly-Franc, Lilia Hedhli-Caille, Hélène Robin, Fabien Leblanc, Maria Alleaume, Sophie Potel-Légrand, Arthur Georges

Excusé : Sertac Tas

Rédactrice : Caroline Sananès

- Ordre du jour : Poursuite du travail sur la phase d'état des lieux

Le groupe de travail « Vie étudiante et Vie de campus » a poursuivi son état des lieux. Pour chacune des missions Vie étudiante, les points communs, les spécificités et les bonnes pratiques des deux établissements ont été relevés. Plusieurs points d'attention et points à approfondir ont également été soulignés.

La mission « Améliorer la santé des étudiants » sera traitée avec la contribution de l'équipe du SIUMPPS (Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé).

1- L'accueil des étudiants et l'animation des campus

A Paris-Sorbonne et à l'UPMC, la Direction de la communication et la Direction de la vie étudiante informent les étudiants sur la vie de campus. Un ENT (environnement numérique de travail) est utilisé par les deux universités (le service de la communication de Paris-Sorbonne intervient dans sa gestion contrairement à l'UPMC).

L'accueil et le suivi des étudiants internationaux sont assurés dans les deux universités par le service des Relations internationales (RI).

Plusieurs éléments sont néanmoins spécifiques aux deux établissements :

- Une partie de l'accompagnement des étudiants étrangers est portée par la direction de la vie étudiante à l'UPMC, pour le renouvellement des titres de séjour et l'action sociale, et au sein du service des inscriptions administratives à Paris-Sorbonne.
- La gestion des mutuelles étudiantes se fait lors de la chaîne d'inscription à l'UPMC par la direction de la vie étudiante ; à Paris-Sorbonne, elle est assurée par le service des inscriptions administratives (scolarité).

Présents dans les deux établissements, les événements d'intégration présentent également un calendrier et un format différents. *Une réflexion commune sur les événements d'intégration à mettre en place au sein de la Nouvelle Université est souhaitée par le groupe.*

Plusieurs améliorations sont souhaitées par le groupe de travail pour promouvoir le sentiment d'appartenance des étudiants :

- Développer les visites de campus
- Améliorer la communication sur certains événements et plus globalement les moyens numériques mis à la disposition des services de la vie étudiante
- Améliorer la coordination dans la mise en place des réunions de rentrée et pré-rentrée existantes dans les deux établissements

S'agissant des infrastructures, les deux établissements disposent d'espaces détente et d'un accueil pour les étudiants. En revanche, l'UPMC dispose d'un Espace Vie étudiante dédié aux étudiants.

Concernant les activités relatives à la Vie de Campus, une direction des campus existe à l'UPMC, à la différence de Paris-Sorbonne. Dans ce cadre le groupe de travail souhaite échanger avec les groupes de travail « Patrimoine » et « Système d'information » sur les questions relatives à l'organisation de la vie de campus (espaces de restauration, espaces détente, etc.).

2- L'accompagnement et la valorisation de l'engagement étudiant

Les deux établissements disposent d'un service ou bureau dédié aux initiatives étudiantes pour les demandes d'aides aux projets, notamment les projets en vue d'un financement par le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE). Le fonctionnement du dispositif FSDIE est néanmoins différent dans les deux établissements (cf. relevé de conclusions du GT Vie étudiante et Vie de campus du 8 décembre 2016).

Actuellement, à l'UPMC, existe une UE (unité d'enseignement) « Engagement étudiant » contrairement à Paris-Sorbonne. Le groupe de travail s'interroge sur la nécessité ou non d'une valorisation de l'engagement bénévole des étudiants dans le cadre de leur parcours universitaire. Dans les deux universités, les étudiants sont néanmoins incités par l'encadrement qui leur est offert (aide financière, accompagnement, etc.) à participer aux projets Vie étudiante. Pour les étudiants à statuts spécifiques (les étudiants salariés, sportifs et artistes de haut-niveau par exemple) une charte existe à l'UPMC, à la différence de Paris-Sorbonne.

Le groupe insiste sur la nécessité de poursuivre le travail sur l'engagement étudiant et sur le suivi des étudiants à statuts spécifiques.

3- L'action sociale à destination des étudiants

La mission « Favoriser la construction d'une société inclusive et aide à la lutte contre les discriminations » dans les deux établissements est assurée par :

- L'existence d'un service handicap santé étudiant (SHSE) à l'UPMC (notamment chargé de l'organisation des examens) rattaché à la DGFIP (Direction générale de la formation et de l'insertion professionnelle) et d'un service accueil handicap à Paris-Sorbonne rattaché à la direction de la vie étudiante.
- L'existence d'une charte Université/Handicap et d'une commission plurielle au sein des deux établissements
- Un travail mené en collaboration avec le SIUMPPS au sein des deux établissements
- La mise en place d'actions de prévention et de campagnes de communication relatives à la lutte contre les violences et les discriminations au sein de la direction de la vie étudiante de Paris-Sorbonne.
- L'établissement d'un partenariat avec le secours populaire français pour les étudiants en situation de précarité à l'UPMC (identifié comme une bonne pratique par le groupe de travail)
- L'existence d'un événement « quartiers libres à l'université » à Paris-Sorbonne dans le cadre de la responsabilité sociale des établissements

Prochaine étape

Une prochaine réunion du groupe de travail est prévue le 26 janvier prochain. Elle donnera lieu à une finalisation de l'état des lieux. Le groupe se propose de travailler séparément (Paris-Sorbonne/UPMC) dans un premier temps, puis de mettre en commun les réflexions.